

SSIAP 2 – Initiale


ir :



[Demander un devis](#)

Cette formation est finançable par :



	<p style="text-align: center;">Formation initiale Chef d'équipe de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes</p>
--	---

Personnel concerné - Métier visé

Postulants chef d'équipe de sécurité incendie en ERP ou en IGH.

NB : Les sous-officiers des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, les pompiers militaires de l'armée de terre et de l'armée de l'air, ou les marins pompiers de la marine nationale, titulaires de la spécialité PRV 1 ou du certificat de prévention délivrés par le ministère de l'Intérieur, peuvent obtenir l'équivalence du SSIAP 2 (voir stages Modules complémentaires SSIAP 2).

Objectifs

Acquérir les connaissances nécessaires pour :

- Encadrer l'équipe de sécurité chargée d'assurer dans des ERP ou des IGH la sécurité des personnes et la sécurité

des biens vis-à-vis de l'incendie

- Encadrer et former l'équipe de sécurité incendie,
- Former les employés à la sécurité incendie,
- Diriger le poste de sécurité lors des sinistres,
- Gérer les opérations d'entretien des moyens de secours.

Prérequis

- Être titulaire du SSIAP 1 et avoir exercé ces fonctions pendant au moins 1607 h durant les 24 derniers mois.
- Être apte physiquement, confirmé par un certificat médical datant de moins de 3 mois et conforme à l'arrête du 02 mai 2005 modifié.
- Être titulaire du certificat de sauveteur secouriste du travail (S.S.T.) ou du PSC 1 en cours de validité (moins de deux ans).

Détails de la formation

Déroulement du stage :

70 heures – Dans notre centre de formation ou en intra-entreprise.

12 stagiaires au maximum

Formation théorique :

Didactique en salle avec aide de vidéo projecteur, et support de cours

Formation pratique :

- SSI
- Aire de feux

Contenu :

- Gestion de l'équipe de sécurité
- Management de l'équipe
- Organisation d'une séance de formation

- Gestion des conflits
- Evaluation de l'équipe
- Informer la hiérarchie
- Application des consignes de sécurité
- Gérer les incidents techniques
- Délivrer un permis de feu
- Le système de détection incendie
- Le système de mise en sécurité incendie
- Installations fixes d'extinction automatique
- Réglementation du code du travail
- Les Commissions de sécurité
- La gestion du poste central de sécurité
- Accueil des services de secours.

Modalités d'évaluation et validation des blocs de compétences

Examen devant un jury présidé par un représentant du SDIS

- Epreuve théorique : QCM de 40 questions en 40 mn – note / 20
- Epreuve orale : animation d'une séquence pédagogique – 15 mn. Evaluation Apte ou Inapte
- Epreuve pratique : exercice de gestion du PC en situation de crise – 20 mn. Evaluation Apte ou Inapte
- Diplôme validé par le SDIS si réussite à l'examen.

En cas de validation d'une UV, une fiche individuelle récapitulant les acquis sera délivrée afin de se représenter à l'examen dans l'année calendaire.

Suite de parcours

Le SSIAP 2 peut se présenter à la formation SSIAP 3 après 3 années d'exercice si non titulaire du BAC, et sous couvert d'avoir les prérequis nécessaires.